



DOMINION BITCOIN MINING COMPANY LTD.

250 Yonge Street, Bureau 2201, Toronto (Ontario) M5B 2L7

Tél. (CAN) 647-477-7767

Télec. (CAN) 647-477-7888

Info@DomBit.ca

Mémoire soumis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

**À propos de l'examen du Régime canadien de lutte contre le
recyclage des produits de
la criminalité et le financement des activités terroristes**



Dominion Bitcoin Mining Company Ltd.
250 Yonge Street, Bureau 2201, Toronto (Ontario) M5B 2L7 Tél. (CAN) 647-477-7767 // Téléc. (CAN) 647-477-7888
info@dombit.ca

Message du président de DBMC, David Luterbach

Dominion Bitcoin Mining Company Ltd. (DBMC) est à l'avant-plan du mouvement canadien d'adoption des cryptomonnaies et de la technologie de la chaîne de blocs. Fondée en 2013, DBMC est l'une des premières sociétés de Bitcoins au Canada. Nous fournissons des solutions de dépôt et de stockage de clés privées pour les institutions et les particuliers. Nous offrons également des ateliers de perfectionnement professionnel continu (PPC) sur la loi applicable à la chaîne de blocs qui informent les Canadiens sur ce secteur transformationnel.

Le Canada a une longue tradition d'innovation dans le secteur bancaire, des règles financières fondées sur le bon sens et des marchés financiers diversifiés et solides. En tant qu'entreprise canadienne, nous sommes fermement convaincus qu'en adoptant cette nouvelle plateforme de cryptomonnaie, le Canada sera en mesure de s'appuyer sur l'expertise des secteurs financier et technologique pour demeurer un chef de file mondial au sein de cette nouvelle économie.

Nous vous remercions pour cette occasion de présenter ce document au Comité permanent des finances. À titre d'experts en la matière, nous sommes en mesure de répondre à toute question qui pourrait être soulevée dans le cadre de ce dialogue.

Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments distingués.

David Luterbach
Président
DBMC Ltd.



Moderniser le cadre de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et sa supervision — Traiter de la question de la réduction des risques pour les entreprises de services monétaires (et cryptomonétaires)

Comme vous le savez, les entreprises de services monétaires (ESM), y compris les sociétés qui évoluent dans l'espace de la cryptomonnaie, ont éprouvé de grandes difficultés à établir des relations bancaires en raison du risque perçu de blanchiment de l'argent.

L'approche actuelle en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, fondée sur les risques, met des secteurs entiers dans le même bateau comme étant à « risque élevé », malgré le fait que la plupart des propriétaires d'entreprises font tout en leur pouvoir pour exercer leurs activités avec le degré le plus élevé de diligence raisonnable.

L'examen des banques effectué par le CANAFE marque aussi automatiquement les ESM comme étant à « risque élevé », entraînant des enquêtes plus poussées et incitant les banques à refuser de faire affaire avec des ESM en raison du fardeau administratif plus lourd. Cela retire l'occasion pour l'institution financière d'effectuer une surveillance et de signaler des opérations suspectes, sabotant ainsi l'un des principaux piliers du régime de lutte contre le blanchiment d'argent.

Bien que l'évaluation des clients en fonction du risque de blanchiment d'argent soit sensée, elle est vouée à l'échec si ces mêmes clients se voient refuser des services et obligés d'exercer leurs activités sans services bancaires. Cela crée également des problèmes en matière de sécurité puisqu'ils doivent conserver d'importantes sommes d'argent dans leurs locaux.

En raison des mesures de réduction des risques, les « bonnes personnes » d'un secteur ayant la réputation (méritée ou non) de présenter un « risque élevé » doivent recourir à l'une des deux approches qui suivent :

1. ne pas être tout à fait franc avec les banques au sujet de la nature de leurs activités afin d'avoir accès à des comptes bancaires; ou
2. d'obtenir des services bancaires à l'étranger.

Ces politiques et pratiques nuisent à l'innovation et au développement économique. Des entreprises comme la nôtre ont vu leurs comptes être unilatéralement fermés par les banques, affirmant que leur politique est de ne pas faire affaire avec des sociétés de cryptomonnaies.

Nous devons poser la question suivante : est-il possible pour le régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité d'être à la fois fondé sur les risques tout en évitant l'atténuation inévitable des risques des entreprises de services monétaires qui servent ceux qui



Dominion Bitcoin Mining Company Ltd.
250 Yonge Street, Bureau 2201, Toronto (Ontario) M5B 2L7 Tél. (CAN) 647-477-7767 // Téléc. (CAN) 647-477-7888
info@dombit.ca

en sont privés? Existe-t-il de meilleures approches envers les examens qui ne pénalisent pas les institutions financières en raison de leurs relations avec certains secteurs? Le régime de lutte contre le blanchiment d'argent ne sera-t-il pas plus robuste et efficace si TOUS les secteurs entretenaient des relations bancaires où les opérations pourraient être facilement surveillées?

Si les ESM sont jugées risquées, les examens du CANAFE devraient mettre l'accent sur les ESM elles-mêmes, et ne pas tenir les banques responsables des clients de leurs clients. Nous demandons à ce que le processus d'examen ne soit pas généralisé en ce qui a trait aux ESM et incite les institutions financières à exercer une diligence raisonnable rehaussée plutôt que de refuser d'offrir des services bancaires. Cela se traduira par une économie plus sécuritaire en soumettant plus de sociétés à l'œil attentif du CANAFE. Cela encouragera également l'innovation et la croissance économique en permettant aux entrepreneurs de mieux gérer leur risque d'entreprise en ayant accès à des comptes bancaires.



Moderniser le cadre de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et sa supervision — Exemption et prorogation administrative

Plutôt que de tenter de bannir ou de criminaliser l'utilisation de cryptomonnaies décentralisées et convertibles comme le Bitcoin, ce qui ne peut sans doute pas être fait, le CANAFE pourrait envisager une initiative test auprès du secteur afin d'établir de quelle manière il pourrait collaborer efficacement avec ses acteurs et créer un cadre réglementaire efficace qui atteint ses objectifs.

Le gouvernement aurait avantage à procéder sans assujettir des entreprises comme la nôtre qui exercent des activités de cryptomonnaies au régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité. En fait, des sociétés de cryptomonnaies légitimes comme la nôtre souhaitent être réglementées et nous procédons volontairement à l'exercice de connaissance de notre client. Nous croyons que le respect et le dépassement des normes réglementaires confèrent de la crédibilité et nous souhaitons participer aux efforts de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Au sein de notre entreprise, nous voulons soutenir les plus hautes normes d'intégrité, et nous ne souhaitons pas faciliter la circulation ou la conversion de fonds illicites. C'est la raison pour laquelle nous avons recours à ce que nous appelons des « Genesis coins » (pièces de genèse), soit des pièces ayant été fraîchement minées et n'ayant pas fait partie d'opérations avec des criminels.

Une initiative test est un concept utile, mais elle doit prendre la forme d'un effort véritablement collaboratif, contrairement à l'environnement test de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui semble fonctionner moins comme un effort de collaboration et davantage comme une mesure injonctive temporaire — ils promettent de ne pas entamer de poursuites... pour l'instant. Il doit y avoir davantage de confiance. Les sociétés qui collaborent de plein gré avec les organismes de réglementation avant d'y être obligées devraient se voir accorder le bénéfice du doute.

Il y a plusieurs aspects positifs qui sous-tendent la technologie des cryptomonnaies, soit la chaîne de blocs et la cryptographie, laquelle peut notamment être utilisée pour combattre la criminalité. Nous en sommes aux balbutiements de cette technologie, et son potentiel commence tout juste à être exploré.

Il est indéniable que des criminels ont tenté d'utiliser une cryptomonnaie pour soustraire leurs opérations de la connaissance d'agences gouvernementales; ils utilisent l'argent comptant pour ces mêmes fins malveillantes. Néanmoins, avec chaque innovation technologique, des opportunistes entrent dans l'espace pour en détourner l'utilisation aux fins de la réalisation de profits et de malversation. Ce n'est pas une raison pour s'opposer à ces innovations ou les miner.



Contrairement à la croyance populaire qui veut que le Bitcoin soit anonyme, il serait plus juste de l'appeler pseudonyme; il existe des moyens de suivre le flux des Bitcoins entre portefeuilles. L'IRS a récemment établi un partenariat avec une société privée appelée Chainalysis qui peut faire le suivi d'opérations de portefeuilles de Bitcoins et les associer aux mauvais joueurs¹. Une société semblable appelée Elliptic effectue également le suivi d'opérations de portefeuilles de Bitcoins à la recherche d'activités criminelles². Nous sommes d'avis que ces services offrent une grande valeur et devraient être des outils largement utilisés par les institutions financières et les organismes gouvernementaux.

Il existe maintenant aussi des portails accessibles par le Web offerts sur abonnement et gratuits pour le suivi des activités de portefeuille, comme BitRank, qui peuvent suivre les opérations de portefeuille de Bitcoins et évaluer leur niveau de risque connexe³. Une initiative test pourrait explorer des façons d'intégrer ces applications dans l'évaluation du risque.

Le système actuel de vérification de l'identité qui s'appuie sur les pièces d'identité émises par le gouvernement n'est pas efficace et est vulnérable à des violations majeures de la vie privée. La centralisation de données personnelles dans des bases de données comme, par exemple, celle d'Equifax crée une tentation irrésistible de vol d'identité. La question n'est plus de savoir si, mais quand aura lieu le prochain piratage.

Dans les faits, les sociétés de ce domaine explorent de nouvelles façons de mettre en œuvre de nouvelles technologies comme la chaîne de blocs pour rendre le processus de Connaissance de son client plus souple, moins lourd et plus résistant au vol d'identité.

Nous croyons qu'il existe ici une occasion réelle d'assujettir les sociétés de cryptomonnaies responsables à la compétence du CANAFE tout en mettant à l'essai de nouvelles applications afin d'aider toutes les entités réglementées à respecter leurs obligations réglementaires en matière de tenue de registres et de Connaissance de son client, tout en protégeant la vie privée des clients.

L'intégration de technologies comme l'apprentissage machine, la biométrie et les médias sociaux pour la vérification de l'identité peut réduire le fardeau réglementaire imposé aux entités réglementées ainsi qu'atténuer les préoccupations en matière de vie privée en retirant les entrepôts centraux de données personnelles, comme ceux des serveurs d'Equifax.

Les médias sociaux sont un outil formidable pour vérifier une identité. Les gens communiquent, de façon volontaire, une quantité incroyable de renseignements personnels en ligne, et n'ont que peu ou pas de moyen de protéger leur vie privée lorsqu'une vérification de l'identité peut être réalisée à l'aide de données accessibles au public.

¹ <https://www.ethnews.com/extensive-irs-chainalysis-partnership-further-revealed>.

² <https://www.elliptic.co/>.

³ <https://bitrankverified.com/deprecation/fr.html>.



Dominion Bitcoin Mining Company Ltd.
250 Yonge Street, Bureau 2201, Toronto (Ontario) M5B 2L7 Tél. (CAN) 647-477-7767 // Téléc. (CAN) 647-477-7888
info@dombit.ca

En fait, nous croyons que la technologie du Registre distribué peut contribuer à régler des problèmes des deux côtés de la médaille en matière d'identification du client, soit celui du vol d'identité et de la vérification de l'identité. Par exemple, une société appelée Civic a élaboré une plateforme afin de permettre aux personnes de contrôler et de protéger leur identité, évitant le besoin d'un entrepôt centralisé de données personnelles comme des bureaux de crédit et fournissant une protection des données cryptographiquement sécurisée qui résiste au piratage⁴. De manière semblable, une autre société en démarrage appelée Shyft tente de résoudre le même problème en recueillant des données disponibles sur des personnes afin d'élaborer des profils personnels utiles qui comprennent l'historique de crédit, la réputation et la diligence raisonnable réglementaire⁵. Les entités gouvernementales devraient explorer des moyens d'intégrer ces approches dans leurs activités, si c'est possible.

Il est important que le Canada ne ferme pas la porte trop tôt aux technologies en raison de battages négatifs démesurés, pour ensuite tenter de rattraper le train lorsque d'autres pays adopteront de nouvelles façons de réaliser des opérations financières, poussés par la demande des consommateurs. Nous en sommes aux balbutiements de la technologie de la chaîne de blocs, et le secteur compte des professionnels talentueux, motivés et novateurs.

Nous proposons une initiative pluriannuelle où les entités réglementées peuvent exercer leurs activités en fonction de ce qu'elles jugent être opportun, partageant des renseignements à intervalles réguliers avec l'organisme de réglementation, un partenariat significatif avec des membres du secteur désireux de collaborer pour concevoir un cadre de lutte au blanchiment d'argent moderne et efficace tout autant qu'efficace à l'aide des meilleures technologies. Nous sommes d'avis que le Canada est bien positionné pour être un chef de file en technologie financière, y compris dans l'utilisation de nouvelles technologies pour lutter contre le blanchiment d'argent et mettre à jour les processus de vérification de l'identité, tout en protégeant la vie privée.

Je vous remercie pour votre temps et votre attention. Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments distingués.

Lara Wojahn

Lara Wojahn
Chef de la conformité
DBMC Ltd.

⁴ <https://www.civic.com/>.

⁵ <https://www.shyft.network/solution>.



Clarifier la réglementation et réduire le chevauchement réglementaire

L'utilisation des termes « monnaie virtuelle » et « monnaie numérique » peut mener à confusion. La plupart des gens ne font pas la différence entre eux. Alors que l'industrie de la chaîne de blocs s'étend à divers secteurs, elle nécessite des termes plus précis pour décrire les différents types de jetons numériques. Nous recommandons que la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* utilise des définitions en fonction de trois fonctions facilement identifiables : « cryptomonnaie », « jetons d'utilité » et « jetons d'investissement », définis comme suit :

- Cryptomonnaie (systèmes de paiements et de règlements décentralisés fondés sur la chaîne de blocs), comme par exemple, le Bitcoin, le Bitcoin Cash et d'autres;
- Jetons d'utilité (jetons numériques fondés sur la chaîne de blocs conçus pour représenter l'accès futur au produit ou au service d'une société et comprend des coupons), par exemple : Ethereum, Airmiles, et autres;
- Jetons d'investissement (actifs numériques fondés sur la chaîne de blocs) qui tirent leur valeur d'actifs négociables ou de capitaux externes, et par fonction sont assujettis à la réglementation provinciale en valeurs mobilières. Souvent appelés ICO ou actifs tokenisés.

Au Canada, l'engagement de poursuites relatives à des affaires de blanchiment d'argent est complexe. Il est difficile pour les procureurs d'expliquer les faits d'une affaire au juge et aux jurés de manière à ce qu'ils puissent en suivre le déroulement. Ce fardeau devient encore plus lourd lorsque des jetons fondés sur une chaîne de blocs sont au cœur du débat. La réglementation canadienne doit comporter des définitions juridiques facilement reconnaissables, claires et défendables des jetons numériques fondés sur une chaîne de blocs : les termes « monnaie numérique » et « monnaie virtuelle » sont opaques, inexacts et déroutants. Le Japon, la Suisse, les États-Unis et d'autres pays se dirigent vers des définitions plus étroites fondées sur des fonctions, et nous recommandons que le Canada fasse de même.

Une autre mise au point peut être faite à l'égard de la catégorie des cryptomonnaies, au moyen d'un amendement apporté à la *Loi sur la monnaie* afin d'inclure les cryptomonnaies comme le Bitcoin à titre d'« argent ». La loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent s'appuie sur des évaluations en montant en dollars précises comme déclencheurs d'une obligation de signalement. Toutefois, il n'existe pas de méthode prescrite d'évaluation d'une cryptomonnaie. Si la cryptomonnaie était définie comme une devise sans cours forcé, comme l'or, alors la *Loi*



sur la monnaie⁶ donnerait au gouverneur en conseil la capacité d'imposer une matrice d'évaluation. Nous recommandons l'utilisation du prix quotidien moyen de multiples bourses canadiennes de cryptomonnaies et nous serons heureux d'offrir une aide additionnelle à cet égard.

La cryptomonnaie est déjà sur le point de répondre à la définition d'argent, tel qu'il est défini par la Cour suprême du Canada (CSC) dans l'affaire *Re. Alberta Statues* et dans l'affaire ayant établi un précédent *Moss c. Hancock*. Selon la CSC, l'argent est :

- 1 « ... qui est échangé librement de main à main au sein de la collectivité à titre de règlement final de dettes et de paiement complet de marchandises.... » [TRADUCTION]
2. « ... est accepté également sans référence au caractère ou à l'historique de crédit de la personne qui l'offre » [TRADUCTION]
3. « ... sans intention de la personne qui le reçoit de le consommer ou de l'appliquer à toute autre utilisation que de l'offrir à d'autres personnes à titre de règlement d'une dette ou de paiement de marchandises. » [TRADUCTION]
4. « ... n'a pas nécessairement cours légal. » [TRADUCTION] « Tout moyen qui, en pratique, exerce la fonction de l'argent. » [TRADUCTION]

Dans le contexte des poursuites en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, l'absence d'une définition claire de ce qui constitue une cryptomonnaie a de façon répétée soulevé des remises en question avec des résultats mitigés. Aux États-Unis, dans l'affaire *Ross Ulbricht*⁷, après une contestation juridictionnelle au sujet de la définition juridique du Bitcoin, le juge Forrest a conclu que « le Bitcoin est clairement de l'argent » et a par conséquent été inclus dans les lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Toutefois, dans l'affaire plus récente *Mitchell Espinoza*⁸, la cour en est arrivée à la conclusion opposée et a débouté les accusations de blanchiment d'argent sur la base que le Bitcoin n'était pas de l'argent ni l'opération relevée par les lois en matière de blanchiment d'argent. « La décision dans l'affaire *Espinoza* met en lumière l'incertitude qui continue de régner à l'égard du traitement juridique de la monnaie virtuelle et l'hésitation des cours envers l'application des lois sur le transfert d'argent et sur le blanchiment d'argent dans ce nouveau contexte⁹. » Dans la douzaine de

⁶ **Évaluation de l'or et autres.**

15 Malgré toute autre disposition législative, le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer l'équivalent en dollars — ou prévoir son mode de calcul — des instruments de paiement suivants, mentionnés dans les textes législatifs ou dans les traités, conventions, contrats ou accords auxquels le gouvernement du Canada est partie :

- (a) devises étrangères;
- (b) unités de compte définies par rapport aux monnaies de plusieurs pays;
- (c) l'or;
- (d) une combinaison de ces éléments.

⁷ *United States of America v. Ross William Ulbricht*, 14^e Cir. Ct. 68, (KBF), (2014).

⁸ *State of Florida vs. Espinoza*, Order Granting Defendant's Motion to Dismiss the Information (Fla. 11e Cir. Ct. 22 juillet 2016).

⁹ Virtual Currencies: Court Rules that Selling Bitcoin Is Not Money Transmitting and Selling Bitcoin to Criminals Is Not a Crime, <https://identitymindglobal.com/blog/virtual-currencies-court-rules-that-selling-bitcoin-is-not-money-transmitting-and-selling-bitcoin-to-criminals-is-not-a-crime/> [TRADUCTION].



Dominion Bitcoin Mining Company Ltd.
250 Yonge Street, Bureau 2201, Toronto (Ontario) M5B 2L7 Tél. (CAN) 647-477-7767 // Téléc. (CAN) 647-477-7888
info@dombit.ca

poursuites ayant eu lieu en matière de lutte contre le blanchiment d'argent aux États-Unis. La définition légale de la cryptomonnaie a été remise en question.

L'inclusion des cryptomonnaies comme une forme d'argent aurait des conséquences importantes pour la totalité du secteur des cryptomonnaies et des participants aux programmes de lutte contre le blanchiment d'argent. À ce titre, nous suggérons l'étude de cette approche parallèlement aux dirigeants du secteur afin d'en établir l'incidence sur leurs modèles d'affaires et sur l'efficacité de leurs programmes de lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre de l'initiative test mentionnée plus haut.

Merci.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'John L. ...', written in a cursive style.

Chef des affaires
juridiques DBMC